



INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

AFI PLANNING AND IMPLEMENTATION REGIONAL GROUP SEVENTEENTH MEETING (APIRG/17) (Burkina Faso, 2 to 6 August 2010)

Point 5 de l'ordre du jour: Etat de mise en œuvre des recommandations de la Réunion régionale Spéciale de navigation aérienne (RAN) Afrique-océan Indien (AFI) et suivi de ces recommandations

PROGRES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION 5/8 DE LA REUNION REGIONALE SPECIALE DE NAVIGATION AERIENNE AFRIQUE-OCEAN INDIEN, RELATIVE AUX STRATEGIES DE FORMATION POUR LA SECURITE EN AFRIQUE

(Note du Secrétariat)

RESUME

Cette note présente des renseignements sur les actions entreprises par le Programme de mise en œuvre complet du plan AFI de l'OACI (ACIP) au titre de la mise en œuvre de la recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud – 24 au 29 Novembre 2009), relative aux stratégies de formation pour la sécurité aérienne en Afrique.

La note donne également des informations sur les activités du Groupe de Travail des Experts en Formation (TEWG) et les résultats de la 2^{de} Conférence Panafricaine de Coordination des Centres de formation, qui s'est tenue du 22 au 24 Juin 2010 au Caire, Egypte.

La suite à donner par APIRG/17 est indiquée au paragraphe 3.

1.1 L'un des objectifs de la réunion spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud, du 24 au 29 Novembre 2008) était d'évaluer la mise en œuvre du Plan régional de mise en œuvre de la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI).

1.2 En conséquence, la Réunion spéciale AFI RAN dans le domaine de la sécurité a fait des recommandations à l'intention d'ACIP ou requérant l'implication et / ou la participation d'ACIP à leur mise en œuvre effective. Les Points de l'ordre du jour nécessitant une action d'ACIP, directement ou indirectement, incluent le *Point 5 - Élaboration d'un ensemble de programmes de travail complets dans le domaine de la sécurité*

1.3 Cette note présente des renseignements sur l'état de mise en œuvre de la recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale AFI RAN, relative aux stratégies de formation pour la sécurité aérienne en Afrique.

2. DISCUSSION

2.1 La recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale appelle à la création d'un Groupe de Travail d'Experts en Formation afin de définir un plan directeur pour l'harmonisation de la formation dans la région AFI.

2.2 Le Groupe de Travail d'Experts en Formation (TEWG) a été créé en mai 2009 par la réunion de suivi de la première conférence panafricaine de coordination des centres de formation (Niamey, Niger, 17-19 février 2009). Il est composé d'experts en formation d'instituts de formation et organisations régionales africaines, et le secrétariat est assuré par ACIP et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC).

2.3 Le TEWG a effectué ses travaux entre juillet 2009 et mai 2010. Il a recueilli des données auprès des États, des fournisseurs de services d'aviation et des organismes de formation à travers toute l'Afrique sur les besoins de formation en aviation et des ressources. Il a également passé en revue les divers obstacles à l'harmonisation de la formation en aviation en Afrique.

2.4 Le TEWG a recueilli des données entre le 01 octobre et le 31 décembre 2009. A la clôture de l'enquête, 99 réponses complètes ont été reçues de tous les types d'acteurs de l'aviation et toutes les sous-régions AFI. Les données recueillies montrent que la demande de formation est plus importante que la capacité disponible en Afrique.

2.5 Le TEWG a soumis son rapport à la seconde Conférence panafricain de coordination des centres de formation qui s'est tenue au Caire, Egypte, du 22 au 24 juin 2010. La Conférence a approuvé un ensemble d'actions à mettre en œuvre par l'OACI, les États, les fournisseurs de services et les organismes de formation aéronautique en Afrique. L'appendice A à cette note contient le cadre stratégique commun et le plan d'action qui a été adopté par la Conférence. Les Termes de Référence révisés du TEWG sont donnés en Appendice B.

3. CONCLUSION

3.1 La seconde Conférence panafricain de coordination des centres de formation a demandé au TEWG de continuer ses activités et invité les États, les fournisseurs de services et les organismes de formation aéronautique à participer à ses activités afin d'accélérer la mise en œuvre de la Recommandation 5/8.

3.2 Le TEWG doit poursuivre l'élaboration du cadre de l'harmonisation de la formation aéronautique en Afrique à travers la coopération entre les Etats sur les sujets relatives à la formation, y compris l'accréditation et la supervision, ainsi que l'harmonisation et la normalisation de la formation.

4. SUITE A DONNER PAR APIRG/17

4.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre note de l'état de mise en œuvre de la recommandation 5/8 de SP AFI/08 RAN;
- b) Encourager les Etats à identifier une personne ressource pour coordonner les efforts nécessaires à la collecte et la diffusion des données relatives aux besoins et aux capacités en formation et fournir à l'OACI les informations nécessaires; et
- c) Inviter les États, les fournisseurs de services et les organismes de formation aéronautique à participer aux activités du TEWG et contribuer à la mise en œuvre de la Recommandation 5/8.

Appendice A

Cadre Stratégique commun et plan d'action pour Les Etats Africains fournisseurs de services en aviation et organismes de formation en aviation pour la mise en œuvre de la Recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale AFI RAN

A. Historique

En application de la recommandation 5/8 la réunion spéciale AFI-RAN (2008), un Groupe de Travail d'Experts en Formation (TEWG) a été mis en place en Mai 2009 avec pour mandat de revoir les besoins de formation et les capacités disponibles en Afrique.

Le TEWG a soumis son rapport à la Conférence Panafricaine de coordination des centres de formation en aviation qui s'est tenue au Caire du 22 au 24 Juin 2010.

Utilisant les données recueillies à travers une enquête conduite sur l'ensemble du continent en coopération avec SITA et analysées par le TEWG, la Conférence a passé en revue les besoins de formation, évalué les capacités de formation et identifié les barrières avec l'objectif d'augmenter la disponibilité en Afrique de programmes de formation de qualité et couts raisonnables.

B. Cadre Stratégique Commun pour une approche coordonnée de la formation en aviation en Afrique

La Conférence a formulé les actions suivantes pour les Etats et organismes de formation comme la voie à suivre pour une approche coordonnée de la formation en aviation en Afrique:

- a) L'OACI devrait continuer à recueillir des données, maintenir une base de données sur les besoins de formation en aviation et des capacités en Afrique, et fournir le rapport semi-annuel sur l'état de la formation de l'aviation en Afrique;
- b) Les Etats doivent désigner un point de contact pour coordonner les efforts nécessaires à la collecte et la diffusion des données relatives aux besoins et les capacités de formation.
- c) Les organisations de formation de l'aviation en Afrique devraient mettre en œuvre le SMS, coordonner et intégrer l'élaboration de cours par la création de centres d'excellence.
- d) Les organisations de formation de l'aviation devraient former une association d'organismes de formation.
- e) Les Etats devraient mettre en place un " Conseil Consultatif de la Formation (TAB)".
- f) Les États et les organismes de formation en aviation devraient coopérer et s'accorder sur les exigences harmonisées des compétences requises pour les spécialités/emplois/fonctions clés de l'aviation et des critères communs pour la reconnaissance mutuelle.
- g) Les Etats doivent coopérer et s'accorder sur l'harmonisation des exigences communes pour l'agrément des organismes de formation à travers le continent.
- h) Les fournisseurs de services aéronautiques devraient faire usage des institutions de formation en Afrique.
- i) Le TEWG devrait poursuivre ses activités vers la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ci-dessus pour le mois de Juillet 2011 est présenté dans la section C ci-dessous.

C. Plan d'action pour une approche coordonnée de la formation en aviation en Afrique

C.1 - Coopération entre organismes de formation
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coopération et le partage de ressources entre les organismes de formation ;
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une Association des organismes de formation qui assurerait la défense des intérêts sur les sujets relatifs a la formation en Afrique;
Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • TEWG • Organismes de formation • Organisations Régionales et Internationales: OACI, CAFAC et AFRAA
Mécanisme – Continuation des activités du TEWG sur la base de Termes de Référence révisés
Dans le domaine de la coopération entre organismes de formation, le TEWG est chargé de:
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le cadre pour la normalisation des programmes de formation et des qualifications des instructeurs; • Elaborer un cadre pour la normalisation des critères d'agrément des organismes de formation aéronautique ; • Établir des critères pour l'approbation de centres d'excellence ; • Mener des activités préparatoires à la création officielle de l'Association des organismes de formation; • Identifier les actions et l'assistance requise des États, de l'OACI, de la CAFAC, de l'AFRAA, et d'autres partenaires pour permettre à l'association nouvellement créée de fonctionner effectivement et efficacement.
Activités
(1) Au 30 Novembre, le TEWG adopter son programme de travail révisé et identifie les partenaires et intervenants
(2) Au premier trimestre 2011, tenir la conférence pour la création officielle de l'Association des Organisations africaines de formation;
(3) Au deuxième trimestre 2011, officialiser la relation entre la nouvelle Association des organismes africaines de formation en aviation et ses partenaires sur les questions relatives à la formation en aviation en Afrique.

C.2 - Coopération entre les Etats Africains dans le domaine de la formation
<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coopération et le partage de ressources entre les Etats dans le domaine de la formation, y compris l'accréditation et la supervision ;
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un Conseil Consultatif de la Formation (TAB), un point focal des États sur les questions relatives à la formation en aviation en Afrique, y compris l'agrément et la supervision des organismes de formation;
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre pour le suivi de la mise en œuvre des activités liées à l'harmonisation et la normalisation de la formation en aviation en Afrique;
<ul style="list-style-type: none"> • Établir un cadre pour le développement d'un système commun d'accréditation de la formation en aviation en Afrique et reconnu dans le monde..
<i>Acteurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • TEWG
<ul style="list-style-type: none"> • Etats
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de formation
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations Régionales et Internationales: OACI, CAFAC et AFRAA
<i>Mécanisme – Continuation des activités du TEWG sur la base de Termes de Référence révisés</i>
Dans le domaine de la coopération entre Etats, le TEWG est chargé de:
<ul style="list-style-type: none"> • Mener les activités préparatoires à la création officielle du "Conseil Consultatif de la Formation (TAB)";
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les actions complémentaires nécessaires par les États et l'assistance nécessaire de la part de l'OACI, la CAFAC, l'AFRAA et d'autres partenaires pour rendre opérationnel le TAB et lui permettre de fonctionner effectivement et efficacement.
<i>Activités</i>
(1) Au premier trimestre 2011, tenir la conférence pour la création formelle du "Conseil Consultatif de la Formation (TAB)" ;
(2) Au second semestre 2011 formaliser la relation entre le conseil nouvellement créé, les organismes de formation, les Etats, les fournisseurs de services, les organisations régionales et internationales sur les sujets relatifs a la formation en Afrique.

C.3 - Rationalisation des capacités de formation en Afrique
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'utilisation des instituts de formation en Afrique par plusieurs Etats; • Améliorer la disponibilité d'une formation de qualité en aviation en Afrique.
<i>Le moyen principal d'atteindre les objectifs ci-dessus dans un délai raisonnable est créer des Centres d'Excellence a travers l'Afrique</i>
Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Etats • Organismes de formation • Organisations Régionales et Internationales: OACI, CAFAC et AFRAA
<i>Mécanisme – Continuation des activités du TEWG sur la base de Termes de Référence révisés</i>
Activités
<ol style="list-style-type: none"> (1) Au dernier trimestre 2010, établir un projet de procédures et critères de désignation des Centres d'Excellence et une première liste de Centres d'Excellence ; (2) Au premier trimestre 2011, obtenir l'accord des Organismes de formation sur les procédures et les critères de désignation des centres d'excellence (à la première réunion de l'Association des Organismes de formation); (3) Au deuxième trimestre 2011, proposer au « Conseil consultatif de la formation (TAB) » une première liste de centres d'excellence pour accréditation.

C.4 – Harmonisation et normalisation de la formation
<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les compétences requises pour les spécialités/emplois/fonctions clés de l'aviation ;
<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les exigences pour l'approbation des organismes de formation;
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des critères communs pour la reconnaissance mutuelle des crédits, des certificats, diplômes ou diplômes délivrés par les organismes de formation de l'aviation en Afrique.
<i>Acteurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • TEWG
<ul style="list-style-type: none"> • Etats
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de formation
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations Régionales et Internationales: OACI, CAFAC et AFRAA
<i>Mécanisme – Continuation des activités du TEWG sur la base de Termes de Référence révisés</i>
<i>Activités</i>
<p>(1) Au dernier trimestre 2010, établir un projet d'une liste initiale des spécialités/emplois/fonctions clés de l'aviation clés pour lesquelles les exigences de compétences doivent être harmonisées;</p> <p>(2) Au deuxième trimestre 2011, obtenir l'accord des organismes de formation de l'aviation et des États sur spécialités/emplois/fonctions clés de l'aviation clés pour lesquelles les exigences de compétences doivent être harmonisées;</p> <p>(3) Au deuxième trimestre 2011, soumettre au Conseil consultatif de la formation (TAB) et l'Association africaine des organismes de formation une proposition sur les exigences harmonisées pour l'approbation des organismes de formation y compris les normes d'assurance qualité ;</p> <p>(4) Au deuxième trimestre 2011, présenter au Conseil consultatif de la formation (TAB) et l'Association des organismes de formation africains une proposition sur des critères communs pour la reconnaissance mutuelle des crédits, des certificats, diplômes ou diplômes délivrés par les organismes de formation en Afrique ;</p> <p>(5) Au deuxième trimestre de 2011, soumettre au « Conseil consultatif de la formation (TAB) » une proposition sur les exigences harmonisées de compétences pour les spécialités/emplois/fonctions clés de l'aviation clés.</p>

Appendice B

Groupe de Travail d'Experts de formation (TEWG) Termes de Référence Révisés (Seconde Conférence Panafricaine de coordination des centres de formation)

A. Tâches

1. Elaborer un cadre pour l'harmonisation de la formation en aviation en Afrique, y compris:
 - 1.1. Normalisation des programmes de formation;
 - 1.2. Normalisation des qualifications des instructeurs;
 - 1.3. Harmonisation des compétences requises pour les spécialités/emplois/fonctions clés de l'aviation ;
 - 1.4. Normalisation des exigences pour l'agrément des organismes de formation à travers le continent;
 - 1.5. Critères d'approbation des Centres d'Excellence;
 - 1.6. Critères communs pour la reconnaissance mutuelle des crédits, des certificats, diplômes ou grades obtenus dans les organismes de formation africains.
 - 1.7. Mener des activités préparatoires à la création officielle de l'Association des organismes de formation;
 - 1.8. Mener les activités préparatoires à la création officielle du "Conseil Consultatif de la Formation (TAB)".

2. Etablir une base de données sur les besoins et ressources de formation en Afrique, y compris:
 - 2.1. Une base de données, accessible par internet, sur les besoins et ressources de formation en Afrique;
 - 2.2. Elaboration d'un rapport semi-annuel sur l'état des besoins et ressources de formation à travers le continent.

3. Déterminer et distribuer les actions pour les Etats et les organismes de formation, y compris:
 - 3.1. Actions et assistance requise des États, de l'OACI, de la CAFAC, de l'AFRAA, et d'autres partenaires pour permettre à l'association des organismes de formations de fonctionner effectivement et efficacement. ;
 - 3.2. Actions complémentaires nécessaires par les États et l'assistance nécessaire de la part de l'OACI, la CAFAC, l'AFRAA et d'autres partenaires pour rendre opérationnel le TAB et lui permettre de fonctionner effectivement et efficacement.

B. Composition: experts de formation en provenance de:

Conseil International des Aéroports (ACI) - Afrique
 Association des Compagnies Aériennes Africaines (AFRAA)
 Air Traffic National Services South Africa (ATNS)

Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
Centre de formation - Airports Company South Africa (ACSA)
Eastern Africa School of Aviation (EASA)
Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management (ERNAM)
Egyptian Aviation Academy (EAA)

Les Etats, organismes de formation et fournisseurs de services en aviation sont invités à joindre le TEWG et participer à ses travaux.

C. Secretariat:

OACI – ACIP & CAFAC

D. Rapport:

Le TEWG devra soumettre un rapport sur le progrès de la mise en œuvre des recommandations à la troisième conférence panafricaine de coordination des centres de formation, au troisième trimestre 2011.

— FIN —